

INTRODUCTION

Plus de 2 000 ans après la première tentative de classification linguistique des parties du discours par Denys le Thrace (Flaux, 1995 ; Mignot, 2018), un constat reste inchangé : les noms propres résistent encore et toujours, non pas à l’envahisseur, mais à une théorisation définitive. Il semblerait bien que l’on n’en finisse pas d’étudier le nom propre, ainsi qu’en concluait Wilmet (1995).

Invariablement comparé au nom commun (NC), il se trouve, au fil des siècles et des écoles de pensée, au cœur des questions concernant les distinctions entre substance et accident, entre genre et espèce, ou bien entre connotation et dénotation, entre sens et référence, ou encore entre catégorisation et identification. Les approches transdisciplinaires (par exemple, Laurent et Reggiani, 2017) tentent d’accorder les apports de l’anthroponymie, du domaine juridique, mais aussi des études littéraires, de sémiologie, d’onomastique, ou bien des neurosciences, de la psychologie cognitive, de la traductologie et du traitement automatique des langues, à la tradition linguistique et philosophique des penseurs classiques, de Port Royal, ou encore des logiciens du XIX^e et XX^e siècles. Au carrefour de toutes les sciences de l’humain, la compréhension du nom propre n’a jamais été aussi riche, diversifiée... ni aussi déroutante, pour qui cherche une définition simple.

Le renouvellement de la problématique dans les années 1970-1980, avec les publications d’Algeo (1973) et de Kleiber (1981), a en effet donné un nouveau souffle aux théorisations françaises du nom propre. Depuis les années 1990 sont régulièrement organisés des colloques linguistiques entièrement autour du nom propre, ou lui faisant la part belle – entre autres, Nom propre et nomination (1994) ; Le Texte et le nom (1995) ; Neonomas : néologismes et noms propres (2017) ; Le Nom : entre syntaxe et sémantique (2019) –, tandis que paraissent nombre d’ouvrages et articles fondateurs qui donnent le ton – Gary-Prieur (1994), Jonasson (1994), Wilmet (1997), Van Langendonck (2007) – et dont les avancées sont poursuivies par des travaux de thèse qui ne cessent de repousser les « seuils » du nom propre – viennent immédiatement à l’esprit Schnedecker (1992), Siblot (1995a), Leroy (2001), Vaxelaire (2001), Laurent (2010). Des numéros thématiques entiers lui sont consacrés, approfondissant des sujets tels que la (co)référence, les noms propres modifiés, leur syntaxe, leur contenu sémantique (*Langue Française* 92 [1991b], 146 [2005], 190 [2016] ; *Lexis* 20 [2022]), ou bien leur émergence et insertion en discours (*Les carnets du Cediscor* 11 [2009]).

Plus que jamais, la distinction saussurienne entre langue et discours – c.-à-d. entre un système de signes organisé selon des règles *a priori* et la mise en pratique de ce système par des locuteurs dans des énoncés inscrits dans un espace social d’échanges, lui aussi régi par des règles (pragmatiques) – est cruciale dans l’étude des noms propres. Cruciale, et pourtant en apparence contradictoire. Ainsi, Gary-Prieur (1994, 62) explique qu’« il est clair qu’[une] sémantique du nom propre ne peut se concevoir

que dans le cadre de l'énonciation » (citée dans Leroy, 2001, 268), de sorte qu'une théorie du nom propre doit obligatoirement, voire uniquement, dériver de l'analyse d'énoncés produits de manière naturelle par des locuteurs, et non plus inventés par des logiciens et grammairiens pour des besoins d'illustration. Nous souscrivons entièrement à cette idée, et les remarques syntaxiques, sémantiques et référentielles du présent travail ont de fait leur départ dans l'observation de productions originales. La difficulté vient de ce qu'interprétée à l'extrême, cette consigne risque de n'offrir au nom propre qu'une sémantique *discursive*, refusant ou n'accordant qu'une très faible part sémantique à l'objet « nom propre » en dehors de son insertion en discours. Cela ne serait pas gênant si le nom propre était envisagé comme relevant uniquement du discours dans tous ses aspects. Cependant, Gary-Prieur cherche aussi, à travers des propriétés morphologiques, syntaxiques et bien sûr sémantiques (minimales pour ces dernières), à faire du nom propre une « catégorie de la grammaire » (Gary-Prieur, 2016) adossée à la catégorie du nom, en opposition systémique avec les NC. Le nom propre est alors aussi envisagé en langue. Mais là encore, d'autres difficultés surgissent : cette insertion dans le système grammatical passe par une réduction dramatique des candidats au statut de nom propre aux seules unités mono-lexicales (ou possédant un article « lexical »), majoritairement de personnes, de lieux, et marginalement, de temps (Anderson, 2004 ; Van De Velde, 1998). Que faire alors des noms d'objets – du doudou infantile au vaisseau de guerre – ou des noms de séries / modèles, de marques, ou encore des titres d'œuvres et de leurs sous-sections (titres de chapitre, d'articles, etc.) ? Que faire, aussi, des noms de personnes, lieux ou temps qui ne se réduisent pas à une seule unité lexicale, tels que *le Jardin des Plantes* (emprunté à Gary-Prieur, 2016) ou, pour notre recueil, *Mount Etna* (108¹), *Child Protective Services* (18086) et *Second World War* (258) ?

La perspective adoptée par ce travail fait entrer ces occurrences dans le cadre de l'étude des noms propres, là où Gary-Prieur, à la suite de Bosredon et Tamba (1995), parlerait d'expressions dénominatives : des expressions qui ont une fonction référentielle similaire – voire identique – à celle des noms propres, à savoir d'isoler une entité singulière de l'extralinguistique en vertu de quelque propriété à déterminer, mais qui ne peuvent pour autant pas être subsumées sous la même étiquette syntaxique que les noms propres, ces derniers étant à l'échelle de l'unité lexicale, les autres à celle du syntagme nominal (SN). Cette distinction terminologique semble nécessaire en français pour séparer ce qui relève d'une part de la nature grammaticale d'un segment linguistique, et d'autre part de son fonctionnement sémantique et référentiel, et rejoint en cela l'alternance anglophone traditionnelle entre *proper noun* et *proper name* – étiquettes qui recevaient jusque-là toutes deux la traduction peu heureuse de « nom propre » en français. Un *proper noun* est ainsi un segment à l'échelle du mot appartenant à la catégorie syntaxique du NOM, qui a pour fonction principale d'être tête d'une

1. La numérotation entre parenthèses après un exemple permet de le retrouver dans le recueil.

expression de nomination appelée *proper name*, sachant qu'un *proper name* peut avoir pour tête autre chose qu'un *proper noun* (Huddleston et Pullum, 2002, 516).

Notre objet d'étude correspond donc plutôt au *proper name*, ou l'expression « dénominateur » propre – la nomination propre –, qui ne se réduit pas aux *proper nouns*, sous-division des expressions propres qui aurait atteint le statut syntaxique de « nom / *noun* ». Plutôt que de faire l'étude du nom propre à l'aune des propriétés des *proper nouns*, nous proposons de voir ce qui se passe si l'on prend comme point de départ les *proper names* dans leur ensemble – *proper nouns* inclus. Les *proper nouns* seraient ainsi analysés d'abord comme des *proper names*, mais des *proper names* avec des propriétés supplémentaires qui témoignent d'une évolution de l'unité. Le terme *Npr* servira donc à renvoyer à la fois aux noms propres *stricto sensu* et aux expressions dénominatives, l'objectif de ce travail étant de proposer une description syntaxique uniforme à toutes ces unités, valide au moins en anglais.

Il ne s'agit pas en effet de penser que le seul point commun à ces noms propres élargis est leur comportement référentiel. S'il ne fallait prendre en compte qu'un critère référentiel général, d'unicité par exemple, alors les « noms propres » devraient aussi accueillir ce qui n'en est pas, comme les descriptions définies, les SN démonstratifs, les pronoms, etc. On se retrouverait alors non plus avec des noms propres, mais avec ce que le Traitement Automatique des Langues (TAL) appelle des entités nommées. « Regroupement pratique par le TAL » plutôt que véritable catégorie linguistique selon Ehrmann (2008, 100), les entités nommées rassemblent en effet toutes les références à une entité unique caractérisées par une autonomie référentielle, ce qui les conduit à n'entrer dans aucune catégorie linguistique, étant à la fois « plus que les noms propres, mais moins que les descriptions définies » (2008, 165-66). Le parallélisme référentiel entre noms propres stricts, noms propres élargis et entités nommées est évident. De même que les noms propres stricts (*proper nouns*, donc) sont en pratique restreints à la référence aux personnes, lieux et temps, les entités nommées se sont longtemps concentrées sur la triade ENAMEX (noms de personnes, organisations et lieux), TIMEX (expressions temporelles : date et heure) et NUMEX (expressions numériques : argent et pourcentages) [2008, 35]. Les limites de ces catégories « basiques » ont cependant conduit la discipline à les raffiner – et donc à les multiplier – (2008, 63-70), partant des six catégories inspirées de l'onomastique de Bauer (1985) et allant jusqu'à trente chez Paik *et al.* (1996), tandis que des catégories plus larges telles que « Divers », « Artéfacts », ou hybrides, comme « Géopolitique », faisaient leur apparition lors des conférences à l'origine du TAL. Les noms propres élargis de cette étude (les *proper names*) partagent ainsi une ambition référentielle plus proche des entités nommées que des noms propres stricts, en ce qu'ils tentent de ne pas restreindre les types de référents qui peuvent faire l'objet d'une nomination singularisante². Mais là où les entités

2. Voir la thèse lexicographique de VAXELAIRE (2001, 301-398) qui interroge le statut « propre » d'une trentaine de types de « noms de ... ».

nommées, uniquement guidées par la référence et caractérisées par leur hétérogénéité – mêlant ainsi, comme précisé plus haut, des unités au fonctionnement distinct : noms propres, descriptions définies complètes et incomplètes, pronoms –, ne peuvent acquérir un réel statut linguistique, les noms propres élargis conservent selon nous une homogénéité sémantique, mais aussi syntaxique, qui permet de leur assigner une position dans le système de la langue.

Les Npr occuperaient dès lors une position intermédiaire, ni entièrement tournée vers la référence – au détriment de l'unité linguistique –, ni majoritairement (ou uniquement) fondée sur des contraintes syntaxiques partagées par quelques élus – au détriment de la cohérence dénomminative. Notre hypothèse est que cette position théorique entre langue et discours, entre le tout-grammatical et le tout-référentiel, devrait se retrouver iconiquement reflétée par sa position syntaxique-sémantique, intermédiaire entre le pôle notionnel, représenté dans le domaine nominal par le nom lexical (*noun*), et le pôle énonciatif, représenté par le déterminant et impliquant la création d'un SN. Huddleston et Pullum (2002, 329-330) proposent le terme de *nominal* pour cette position :

« Intermediate between the noun and the NP we recognize a category of nominals:

- [3] a. the old man
 b. the book that you were talking about

[...] The underlined expressions are not single words, hence not nouns, but nor are they themselves NPs – they cannot function as subject, object, etc., in clause structure (cf. **Old man gave it to me*; **Where can I find book you were talking about?*) »

Nous proposons d'envisager le Npr en anglais comme un nominal, c.-à-d. une lexie complexe qui excède la catégorie grammaticale NOM mais qui reste inférieure au SN, ayant besoin qu'on lui raccroche un déterminant pour former un SN correct.

Si l'étiquette ne pose pas problème pour les noms propres élargis tels que *Mount Etna*, *Child Protective Services* ou *Second World War*, l'inclusion des noms propres stricts (*proper nouns*) tels que *Rachel*, *Milwaukee* ou *Wednesday*, qui sont donc réduits à une seule unité nominale, est tout aussi acceptable :

« As explained in Chap. 5 §2, we generalize the concept of nominal to cover the case where the head of an NP is a single noun. Just as *old* in *the old man* is both an AdjP and an adjective, so *man* in *the man* is both a nominal and a noun; similarly in *those Ministry officials*, the modifier is realised by a nominal consisting of the noun *Ministry*. » (Huddleston et Pullum, 2002, 330)

Selon ce schéma, un SN a pour tête un nominal, qui a lui-même le plus souvent pour tête un nom, ce nom pouvant être, selon Huddleston et Pullum, soit commun (*Child Protective Services, Second World War*), soit propre (*Mount Etna, Rachel*). On parle alors de « tête ultime » (*ultimate head*, 2002, 330). Cette propriété nous apparaît très utile, car elle évite d'avoir à produire deux théories – une pour les noms propres mono-lexicaux, une pour les noms propres plus longs – tout en renversant la problématique : au lieu de tenter de contraindre toutes les nominations propres (*proper names*) au statut de noms (*proper nouns*), ce qui est aisément réfutable, la propriété de tête ultime permet d'accepter les noms propres les plus réduits (*proper nouns*) comme constituants automatiques d'une unité de rang supérieur, les rendant alors comparables aux autres noms propres de cette étude.

Un autre avantage de la théorie du nominal est de ne pas inclure la détermination à l'intérieur du Npr. En effet, le nominal correspond à l'étape syntaxique et sémantique qui précède l'ajout d'un déterminant, ce qui lui permet de remplir des fonctions refusées aux SN, comme celle de dépendance d'un nom-tête au sein d'un SN plus grand. Il s'avère remarquable, par ailleurs, que pour illustrer cette propriété des nominaux, Huddleston et Pullum (2002) fassent uniquement appel à des nominaux « propres » :

« In these examples, the nominals are head of the NPs, but they can also function as pre-head dependent in NP structure, a function which cannot be realized by an NP:

- [4] i.a. another United States warship
 b. those Ministry of Defence officials
- ii.a. *another The United States warship
 b. *those the Ministry of Defence officials

In [i] *United States* and *Ministry of Defence* modify *warship* and *officials* respectively. They are larger than single words but again do not qualify as NPs (cf. **United States* is sending a warship, **She has joined Ministry of Defence*). To realise a function in clause structure we need to add a determiner to form an NP from the nominal: *The United States* is sending a warship; *She has joined the Ministry of Defence*. But the resultant NPs can't replace the nominals in pre-head dependent position, as shown in [ii]. » (Huddleston et Pullum, 2002, 329)

Alors que dans la section réservée aux Npr (2002, 515-23), Huddleston et Pullum font des *proper nouns* des noms et des *proper names* des SN, ils montrent ici qu'il y a une unité fonctionnelle reconnaissable dans *United States* ou *Ministry of Defence*, même sans l'ajout d'un déterminant. On comprend bien qu'il s'agit toujours du même référent visé que dans les SN correspondants : il semble donc logique de voir « du nom

propre » dans les deux formes (nominal et SN), ce qui signifierait qu'un Npr est, minimalement, un nominal, et qu'il peut être – et souvent sera – employé au sein d'un SN.

Ainsi, de même que le nominal permet d'éviter de diviser les Npr en utilisant le statut de nom comme ligne de démarcation, il évite aussi de les diviser selon qu'ils sont obligatoirement accompagnés d'un déterminant ou non. Cela empêche aussi de théoriser les Npr comme étant autodéterminés, puisqu'ils devront, d'une manière ou d'une autre, acquérir une détermination pour former un SN et passer de langue à discours. Que certains déterminants soient préférentiels, voire incontournables, pour certains noms propres ne remet pas en question le fait qu'ils en aient besoin d'un. L'anglais offre de plus de nombreux contextes dans lesquels il est possible de postuler l'existence théorique d'un déterminant zéro devant certains NC continus ou discontinus pluriels (*Ø freedom*, *Ø dogs*), notamment en syntaxe génétique, dont nous nous réclamons³. Il y a donc moins de difficulté à accepter que *Second World War* et *Milwaukee* soient tous deux des nominaux, si on sait par ailleurs que les deux peuvent théoriquement accéder au rang de SN par l'ajout d'un déterminant – *the* dans un cas, *Ø* dans l'autre.

Il devient aussi plus aisé d'accepter qu'un Npr puisse se combiner avec un autre déterminant que celui auquel on l'associe couramment :

Why were you at the Hipwell's house on *Ø Monday*? (9919)

It's less acceptable to drink on the train on a **Monday** (8534)

The Wednesday before the **Monday** when she disappeared she called me at lunchtime (3695)

Considérons le Npr temporel *Monday* : celui-ci se construit très généralement sans qu'aucun déterminant ne le précède visiblement, comme dans le premier exemple. Cependant, l'emploi de l'article indéfini *a* dans l'exemple suivant, s'il est moins habituel, n'en est pas moins acceptable dans le contexte de la proposition tout entière. Si l'on considère le Npr *Monday* comme étant à l'échelle du SN, alors *a Monday*, lui aussi un SN, ne peut qu'être analysé comme irrégulier, ou exceptionnel, car il ne correspond plus au SN par défaut qu'est *Monday*. Au contraire, si *Monday* est un nominal, alors *Ø Monday* et *a Monday* sont des SN potentiels dont l'acceptabilité syntaxique et pragmatique est égale une fois insérés dans une proposition. Puisque le déterminant n'entre plus dans le Npr mais lui est extérieur, il devient non pertinent, pour *a Monday*, de parler d'un cas de Npr modifié – ou de lui ôter son statut de Npr, comme le font Huddleston et Pullum (2002, 328) avec *He's another Einstein* –

3. Là où HUDDLESTON et PULLUM (2002, 355) parlent plutôt de *bare NPs*, des SN sans déterminant. Selon eux, les Npr sont définis de manière inhérente (2002, 517), ce qui tendrait à rejoindre l'idée d'un Npr auto-déterminé – en deçà de toute détermination visible dans le SN.

puisque justement il n'est rien arrivé à *Monday* dans *a Monday* qui ne lui soit aussi arrivé dans \emptyset *Monday*.

Non pas que le statut de nominal empêche de parler de modification. Dans le troisième exemple, *Monday* se voit raccrocher une dépendance propositionnelle – *when she disappeared* – qui lui permet de former un nominal encore plus complexe auquel vient ensuite se rattacher l'article défini *the*. Tout l'intérêt vient alors de ce que le nominal peut non seulement servir à modifier ou compléter un nom-tête, mais peut aussi être modifié ou complété par d'autres éléments avant de former un SN complet. La perspective nominale ouvre la voie à des réflexions sur les SN complexes contenant un Npr et un NC, qu'il s'agisse par exemple de déterminer lequel de deux éléments nominaux est la tête d'un syntagme, s'il n'y en a qu'une, ou bien de trancher entre noms composés et nominaux composites, ou encore d'interroger les frontières entre nature et fonction, par l'adjectivité des nominaux propres.

Si la problématique du nominal propre a d'abord été posée en termes syntaxiques, elle ne manque pas de soulever des interrogations référentielles et sémantiques. Le présent travail n'a aucune prétention socio-anthropologique – il ne cherche donc pas véritablement à expliquer pourquoi telle ou telle entité du monde est nommée par un SN contenant un Npr tandis que d'autres ne peuvent être décrites que par un SN commun, ni pourquoi pour une même entité, un Npr est employé dans un contexte, et un autre dans un contexte différent. Quelques remarques tout au plus pourront alimenter le débat au fil de l'analyse. Il s'intéresse, en revanche, une fois ce SN propre choisi, à la construction du référent visé, et en quoi celle-ci diffère de la construction référentielle issue d'un SN commun, ou d'un SN mêlant Npr et NC. Il s'interroge aussi sur les cas où une entité peut être signifiée par une même unité lexicale qui sera comprise dans un cas comme commune, dans un autre comme propre, et sur les conséquences que l'on peut en tirer sur le système de représentations (conceptuelles, sémantiques) des choses du monde. Cela implique de pouvoir comparer Npr et NC en termes sémantiques. Si le Npr n'est plus un nom, mais quelque chose de plus ; et si le Npr n'est plus un syntagme, mais quelque chose de moins ; peut-il encore faire l'objet d'une description sémantique similaire à celle du nom (commun) ou du syntagme ? Au regard du sens, le nominal propre est-il bien plus riche qu'un nom, bien plus pauvre qu'une définition définie ? Ne suit-il plus ni l'une ni l'autre logique ? N'a-t-il pas de sens, ou trop de sens, un sens compositionnel, ou transparent, hybride, dépendant des éléments qui le composent ?

Relevant de l'échelle infra-syntagmatique, le nominal propre devrait pouvoir être décrit comme une unité de la langue, dotée d'un sens lexical non uniquement dépendant du discours, qui, sans être identique à celui des noms, devrait pouvoir lui être comparé. Son orientation vers la référence, loin d'être un frein à la comparaison, devrait ainsi être utilisée pour expliquer les éventuelles différences avec le fonctionnement sémantique du nom tout en soulignant le lien que Npr et NC doivent nécessairement entretenir, puisqu'un NC peut aussi accéder au statut de nominal lors de

la construction d'un SN. L'objectif n'est alors plus d'opposer nominal propre et NC, mais d'observer la probable continuité sémantique qui ferait glisser de l'un à l'autre.

Nous trouvons ainsi que l'hypothèse du nominal offre une perspective renouvelée et fructueuse pour l'étude des Npr et espérons, au fil des analyses de ce travail, en démontrant la validité, ou du moins l'intérêt de s'écarter des oppositions devenues classiques entre Npr et NC, ou Npr et SN.

Dans une première partie, nous revenons sur la délimitation du sujet d'étude. Nous justifions une recherche orientée vers l'usage, non restreinte à un seul cadre théorique, et qui met l'analyse d'occurrences au premier plan, ainsi que la nécessité d'une collecte et annotation manuelle des occurrences (Chapitre 1). Afin de ne pas tomber dans un biais définitionnel qui réduirait les candidats potentiels au statut de Npr, le critère identificatoire (mais non définitionnel) de la majuscule a été retenu ; l'association entre Npr et majuscule, loin d'être un acquis qui ne mérite qu'une rapide mention (et contradiction) dans les travaux sur le Npr, nécessite d'être théorisée en termes de signe linguistique, de manière à comprendre pourquoi la majuscule est très souvent présente et pourquoi, parfois, elle ne l'est pas mais que d'autres signes la remplacent (Chapitre 2). Elle s'avère aussi être un argument probant en faveur du marquage du Npr comme nominal.

Dans une deuxième partie, nous nous intéressons aux rapports entre Npr et modification. La modification portant sur un Npr ou effectuée par un Npr est un argument qui, s'il n'écarte pas le statut de nom, bat bien évidemment en brèche la théorie du Npr comme SN. Nous débutons avec l'étude d'abord « naïve », en accord avec la perspective d'approche par l'usage, d'un phénomène où Npr et NC/SN commun en apparence redondants (car utilisés pour renvoyer à un même référent) se côtoient au sein d'une même expression, pour aboutir au schéma DÉT + Terme Nominal Intermédiaire + Npr (Chapitre 3). L'étude fait émerger un double rapport entre Npr et indexicalité d'une part, et Npr et prédication d'autre part. Nous discutons ensuite l'analyse classique du schéma DÉT + Terme Nominal Intermédiaire + Npr en termes d'apposition liée à la lumière du concept de modification nominale (Chapitre 4). Ce chapitre est l'occasion d'interroger la pertinence d'une solidarité entre appositions liées et appositions détachées, puis d'aborder plusieurs configurations de SN à la hiérarchie simple dans laquelle un Npr apparaît typiquement modifié ou typiquement modifieur, et quelques cas plus complexes où la hiérarchie en tête-modifieur est mise en doute. Ce questionnement est poursuivi dans le chapitre suivant qui élargit le rapport entre Npr et modification aux cas qui ne relèvent pas de l'apposition, et où sont discutés plusieurs paramètres d'arbitrage entre tête et modifieur dans certaines combinaisons de NC + Npr, Npr + NC et Npr + Npr – position des constituants du nominal, direction de la référence (élargissement ou rétrécissement de la référence), niveau de catégorisation, comportement syntaxique – avant de mieux caractériser les propriétés du Npr modifieur, propriétés potentiellement en germe dans tout Npr (Chapitre 5).

Dans une troisième partie, nous envisageons que le nominal propre correspond au résultat d'un processus de nominalisation, qui ne transforme ici ni en nom, ni en unité équivalente à un SN, mais en nominal. Nous verrons que le nominal propre n'est formellement pas contraint de contenir un nom, ou de n'en contenir qu'un seul, ni même d'être associé au domaine nominal à l'origine, mais que sa forme trahit une adaptation à l'environnement nominal, qui passe par la réduction et la ressemblance plus ou moins réussie avec une unité mono-lexicale dite « nom » (Chapitre 6). Le lien avec la nominalisation traditionnelle est évident : ces unités, qui ne sont pas nécessairement nominales au départ, finissent par régir un SN, ou une unité équivalente à un SN. La question de la détermination se doit alors d'être posée : pour que l'on puisse parler de nominal propre et non de Npr saturant la position d'un SN, il faut pouvoir montrer que tout Npr prend une détermination – ce qui implique de remettre en cause la théorie classique du Npr autodéterminé, de désolidariser les Npr de leurs déterminants typiques et de justifier l'existence d'un déterminant zéro pour les Npr (Chapitre 7). Ce chapitre est le départ d'une réflexion encore embryonnaire sur les concepts entrecroisés de détermination, référence, définitude et spécificité qui dépasse le cadre de ce travail, mais à laquelle nous devons intégrer notre hypothèse.

Enfin, dans une quatrième partie d'inspiration guillaumienne, nous dressons le profil sémantique du Npr, modélisé en continuité dynamique avec le profil sémantique des NC plutôt qu'en opposition étanche et statique avec eux (Chapitre 8). À l'occasion d'un retour sur les notions de sens du NC / Npr, d'identification et de catégorisation, nous aimerions rendre visible le programme sémantique qui part du Npr pour terminer chez le NC (Chapitre 9) et inversement, comment on peut tendre vers « du nom propre » à partir de la catégorisation du NC (Chapitre 10).